

E-RÉPUTATION

Protéger son image sur la toile

Si les salons de coiffure, les chirurgiens esthétiques et les décorateurs d'intérieurs sont les premières victimes d'une mauvaise réputation, fondée ou pas, sur internet, les professionnels du droit ne sont pas à l'abri d'en faire les frais. Quelques conseils pour veiller à son e-réputation.

Question d'image. Avec la vitesse de circulation des informations sur internet, qui se diffusent plus vite et à plus grande échelle que les rumeurs entendues au bar du coin, comment veiller à sa réputation ? « *Lorsqu'un client râle, il a une raison de râler mais il y a aussi des cas de mauvaise foi* », estime Gérard Haas, avocat spécialiste en propriété intellectuelle. Or, il peut suffire d'un commentaire négatif pour plomber l'image d'une entreprise ou d'un professionnel. « *Les marques ne savent pas gérer cette situation* », constate Gérard Haas, notamment parce que « *ce lui qui accuse est le plus sympathique aux yeux du public* » et « *c'est à la marque de prouver que le client a tort* ». En toute hypothèse, l'avocat conseille de réagir, et vite, car si les propos ne sont pas forcément diffamatoires, ils peuvent ébranler une réputation. Autre raison d'agir vite : les opérateurs ne sont pas tenus de conserver les messages au-delà d'un an. Pour ne pas envenimer les choses, selon l'avocat, mieux vaut éviter d'effacer les



commentaires désagréables et opter pour la technique de l'enfouissement, qui consiste à créer du contenu pour que l'information ne figure plus dans les premières pages de résultats d'un moteur de recherche. Quant à la réponse elle-même, Gérard Haas recommande de « *manier l'humour et l'ironie, de faire preuve de psychologie et de faire respecter l'autorité de la marque* ». En parallèle, il est possible de demander un droit de réponse ou d'agir sur le terrain de la notification de contenu illicite ou de délit de presse.

Clémentine Delzanno

WWW.E-CAVEJ.ORG

In the mood for MOOC

Un cours en ligne ouvert et massif, francophone en droit, fait sa rentrée.

Les « cours en ligne ouverts et massifs », ou MOOC, se développent, y compris dans le droit. L'École de droit de la Sorbonne, le Centre audiovisuel d'études juridiques des universités de Paris et l'ESCP Europe ouvrent ainsi le 18 septembre un MOOC sur le thème « *Le droit des sociétés français, les structures de l'entreprise* ». Les cours, gratuits, se déroulent sous la forme de séances vidéo hebdomadaires de deux heures pendant six semaines. Ils porte-

ront sur « *Le contrat de société - la société unipersonnelle - les autres statuts* », « *Les règles fondamentales* », « *Les grands mouvements du droit des sociétés* », « *Les grands types de sociétés : sociétés de personnes et sociétés de capitaux* », « *Les opérations des sociétés* » et « *Au-delà de la société* ». La formation est ouverte à tous et donnera lieu à l'obtention d'un certificat de réussite en cas de succès à l'examen final.

C.D.

ÉCHOS PROS

Le tweet

« *Dis @Defenseurdroits c'est gentil de m'aviser que tu as transmis tes conclusions à ma cliente, mais tu ne pourrais pas me les adresser ?* »

SOUSLAROBE @HERMINATOR71,
24 JUILLET 2013

DÉMATÉRIALISATION

Comptes publics

Le 16 juillet, les ministres des Finances et délégué chargé du Budget, le premier président de la Cour des comptes et le procureur général près la Cour des comptes ont signé une déclaration commune sur la dématérialisation des comptes publics. Ils ont ainsi décidé de mettre en place un plan de 2013 à 2015 « qui permettra de faire de la dématérialisation le mode principal de production des comptes publics (État, collectivités territoriales, établissements publics), de simplifier la confection de ces comptes publics et d'accéder en ligne aux documents dématérialisés ». L'objectif annoncé est d'économiser des coûts de gestion mais aussi d'améliorer la lecture et le contrôle de ces comptes.

FORMATION

e-licence en droit

À partir d'octobre 2013, l'université Panthéon-Assas Paris II proposera une licence en droit enseignée uniquement à distance à partir de la plateforme www.agorassas.fr. Les cours seront dispensés par des professeurs et maîtres de conférences sous forme de vidéos de courte durée et complétés par des « travaux pratiques sur ressources pédagogiques », consultables et téléchargeables en ligne, ainsi que par des exercices d'autoévaluation. Pour les examens, retour sur les bancs de la fac pour les étudiants puisqu'ils les passeront à Paris ou, s'ils sont à l'étranger, « dans les locaux relevant des autorités françaises dans leur pays de résidence sous certaines conditions ».